

Mesures de prévention

Il n'existe **aucun moyen de lutte chimique!** L'éradication du champignon n'est pas possible. Une fois présent, il peut vivre dans le sol jusqu'à 30 ans. La meilleure façon de se protéger contre cette maladie est **d'éviter son entrée sur notre territoire**, en appliquant les mesures suivantes:

- Si vous **visitez des exploitations** (champs et/ou stations de conditionnement) dans les **pays à risque** (voir carte), **lavez, désinfectez ou jetez les vêtements et bottes ayant été utilisés avant de rentrer en Guadeloupe, pour empêcher le transfert de terre ou de parties de plantes.**
- N'introduisez AUCUN matériel végétal** (fruit, plante et terre) issus de pays à risque!
- Si vous devez effectuer un voyage dans un pays à risque, **veillez à nettoyer et désinfecter vos vêtements, chaussures, ou tout objet ayant été en contact avec le sol** (sac à dos, serviettes, etc.)!
- N'introduisez AUCUN «objet souvenir», confectionné à base de matériel végétal de type banane.**



L'introduction dans les DOM, d'organismes nuisibles et de végétaux et parties de végétaux est INTERDITE, punie de 2 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

(Art. L251-20 du Code Rural)

Une filière en danger!



Avec plus de **10 000 emplois directs et indirects**, la filière banane est le **premier employeur privé** de Guadeloupe et Martinique.

Environ 1 actif sur 20 aux Antilles travaille pour la filière banane ! Pas moins de 700 exploitations familiales guadeloupéennes sont menacées par cette maladie, soit 2200 hectares. Bananes jaunes, figues pommes, figues sucrées, potos, etc. pourraient disparaître de nos étals et jardins !

Si vous observez des bananiers présentant les caractéristiques décrites dans cette brochure, rapprochez-vous rapidement de la FREDON.

La prévention et le respect des recommandations présentées constituent l'approche la plus efficace pour lutter contre la maladie.



Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Guadeloupe

Sainte-Marie, Station du CIRAD de Neufchâteau
97130 Capesterre-Belle-Eau

Contacts : 0590 41 68 41 / 0590 41 68 42

cavalier.fredon971@orange.fr – 0690 51 91 87

cely.fredon971@orange.fr – 0690 39 49 27



© Crédits photos: Fredon Gpe,
www.sinavef.senasica.gob.mx (a), FAO
(b et g), G. Blomme Biodiversity (c),
INIAP (d), Eured (e), M. Dita (f),
www.banano.ebizar.com (h).



Une menace à nos portes

La Fusariose de Race 4
Tropicale

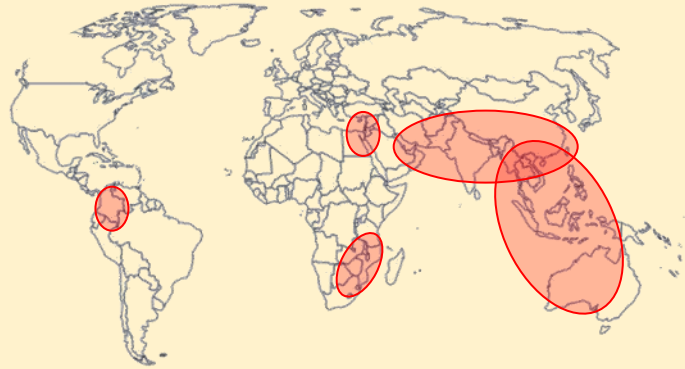


Présentation de la maladie

La fusariose du bananier **FOC TR-4** est causée par le champignon *Fusarium oxysporum f. sp. cubense TR-4*, vivant dans le sol. Cette maladie touche toutes les musacées (**bananes dessert, plantains, balisiers, ...**). Elle conduit **inévitablement à la mort de la plante** !

Distribution géographique

La fusariose du bananier **TR-4** a été détectée pour la première fois à **Taïwan en 1967**. Depuis, elle s'est propagée et est présente dans de nombreux continents : **Océanie, Asie, Moyen-Orient** et en **Afrique**. **Détectée en Colombie en août 2019**, la Caraïbe en est indemne pour le moment, mais pour combien de temps encore !



Mode de dispersion

Les **végétaux infectés**, de la **terre contaminée** sur les **outils agricoles**, les **chaussures**, les **véhicules**, etc. sont autant de **moyens de dissémination courants**. L'**irrigation** et le **drainage** ainsi que les **inondations** constituent également des **modes importants de diffusion de la maladie**.

Les symptômes

Le **premier symptôme visible** se caractérise par un **jaunissement ascendant** des feuilles (du bas vers le haut). Le limbe se décolore du bord de la feuille vers la nervure centrale.



Les **feuilles du bas se plaquent** contre le pseudotrunc du bananier, **formant ainsi une jupe**.



Les **vaisseaux présentent des colorations jaunes, rouges à brunes** (=nécroses des tissus). Observation possible lors de la coupe du pseudotrunc.



Dans certain cas, la **base du pseudotrunc peut éclater**!



MORT INEVITABLE

